



## Commission de la coopération transfrontalière et décentralisée

### 2113 - Coopération transfrontalière

#### Adhésion du Département à l'association TRION-climate e.V.

#### Rapport n° CG/2015/3

#### Service Chef de file :

Service relations internationales - Cellule coopération transfrontalière

#### Service(s) associé(s) :

#### Résumé :

Dans le cadre de la pérennisation du réseau trinational Climat-Energie par la création de l'association de droit allemand TRION-climate e.V., la Commission Energie-Climat de la Conférence du Rhin Supérieur sollicite la poursuite de l'appui du Conseil Général du Bas-Rhin à cette dynamique. Le présent rapport a pour objet l'adhésion du Département à l'association TRION-climate e.V.

### 1. Du projet INTERREG à la création d'une structure pérenne : l'association TRION-climate e.V.

Le projet TRION a vu le jour en 2010 dans le cadre d'un projet INTERREG, avec pour objectif la mise en place d'un réseau climat-énergie à l'échelle du Rhin Supérieur afin de faire de cet espace une région modèle en matière d'énergie. Le travail se focalise tout particulièrement sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments et les énergies renouvelables.

Le Département a contribué aux deux projets INTERREG consécutifs à hauteur de 56 250 € sur la période 2010-2015 (47 000 € sur 2010-2012 et 9 250 € sur 2013-2015).

La pérennisation du projet est l'un des objectifs que se sont fixés les partenaires : « *le réseau doit après 3 ans aboutir à la création d'un véritable Cluster avec une structure pérenne. Le bureau de coordination doit être porté de façon autonome par un financement mixte public-privé. Ainsi doit être mise en œuvre la stratégie sur le climat de la CRS du 8 décembre 2006* ».

La Conférence du Rhin Supérieur (CRS), dont le Département est membre, a validé la nouvelle stratégie sur le climat et l'énergie pour le Rhin supérieur le 28 juin 2013. Le Conseil Général l'a adoptée lors de la séance plénière de décembre 2013. TRION a été mandaté pour mettre en œuvre cette stratégie.

Après étude d'un certain nombre de formes juridiques, la solution retenue pour pérenniser ce réseau TRION est celle d'une association de droit allemand. L'assemblée constitutive aura lieu le 13 mars 2015 pour adopter les statuts de l'association TRION-climate e.V. dont le siège restera à Kehl.

### 2. Activités de l'association TRION-climate e.V. à créer

Conformément à la stratégie du 28 juin 2013, TRION-climate e.V. sera chargée de la mise en œuvre opérationnelle de mesures et de projets dont l'accent sera mis sur les aspects suivants :

- Mise en réseau des acteurs issus des domaines de l'environnement, de l'économie et des sciences ainsi que d'autres acteurs de l'énergie et du climat ;
- Organisation d'échanges transfrontaliers, partage de savoirs et d'expériences sur les thèmes de l'énergie et de la protection du climat ;
- Accompagnement des entreprises notamment dans la comparaison de standards et labels et d'actions de formation ;
- Participation à l'émergence de projets exemplaires communs dans le domaine de technologies innovantes ;

- Accompagnement au travail de compilation des données techniques trinationales qui sont nécessaires pour appuyer la stratégie et pour soutenir la prise de décision politique.

### **3. Adhésion du Département à l'association en tant que membre fondateur**

Le Département est partenaire du projet depuis ses débuts en 2010, les actions en matière de réhabilitation énergétique de l'habitat rejoignant en effet les préoccupations départementales.

A titre d'exemple, TRION a réalisé une étude, franco-germano-suisse, en 2012-2013 permettant d'évaluer le potentiel d'économie d'énergie et le potentiel de marché des dispositifs d'isolation thermique et des énergies renouvelables, en rapport avec la rénovation du parc bâti et le renouvellement des installations de chauffage.

La Commission Energie-Climat de la Conférence du Rhin Supérieur, qui porte le projet, sollicite la poursuite de l'appui du Département en faveur de l'association qui sera créée.

Il est proposé que le Département devienne membre fondateur de l'association et adhère à l'association moyennant une cotisation annuelle de 1000 euros.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de la coopération transfrontalière et décentralisée, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :*

- *confirme la poursuite de l'engagement du Département en faveur d'un cluster trinational Climat-Energie,*
- *décide d'adhérer, en tant que membre fondateur, à l'association TRION-climate e.V., de droit allemand,*
- *autorise le versement, sous réserve du vote des crédits au budget, de la cotisation définie par l'assemblée générale de l'association, s'élevant à 1000 € pour l'année 2015,*
- *approuve les statuts de TRION-climate, joints au présent rapport, et autorise le président à les signer.*

*Il donne par ailleurs délégation à la commission permanente pour décider des éventuelles modifications, notamment au niveau des statuts, qui pourraient intervenir.*

Strasbourg, le 11/02/15

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL